

PROCES-VERBAL DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2016 à 20 H

Présents : Mrs VOISET Jean Maire, MUSSARD Frédéric, Mme GOHIER Cindy, Mr THIBAUT Alain adjoints, VIAUD Alain, BOUYER Stéphane, GAILLARD Jennyfer, LEGRAIS Jean-Pierre, GUÉNARD Jérôme.

Absente : Mme JUVIN Virginie (excusée).

Secrétaire de séance : Mme GOHIER Cindy

ORDRE DU JOUR

- Recrutement d'un CUI-CAE pour l'accueil périscolaire
- Compte-rendu de visite des architectes
- Coût de la téléphonie sur le poste « mairie »
- Questions diverses
 - a) Communes nouvelles
 - b) Référendum du 26 juin 2016
 - c) Entretien des voies communales en bordure de forêt

1) RECRUTEMENT D'UN CUI-CAE pour l'accueil périscolaire : le contrat de Tiphaine GUILLET s'achèvera le 03/09/2016 et il ne peut être renouvelé en tant que CUI-CAE une troisième année.

Après des recherches près de POLE EMPLOI avec la priorité d'une embauche d'une personne de la Commune (en raison des temps de présence : matin, midi et soir), il s'avère que Mme THOBY Laura remplit les conditions pour être embauchée en CUI-CAE en remplacement de Tiphaine GUILLET. Le taux de prise en charge du salaire sera de 80 % (même taux que Tiphaine). J'ai rencontré Mme THOBY qui est très motivée pour le poste : la relation avec les enfants, elle connaît puisqu'elle a le statut d'assistante maternelle. Il a été convenu qu'elle prendrait ses fonctions début septembre.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, le Conseil Municipal considérant qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement de Mme Tiphaine GUILLET, décide d'embaucher un agent d'animation en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) à raison de 20 H/Semaine pour une durée de douze mois afin d'assurer le service municipal d'accueil périscolaire matin et soir ainsi que la surveillance au service de restauration scolaire et retient la candidature proposée par Mr le Maire à savoir Mme THOBY Laura.

Une convention sera établie entre les deux parties respectives. Pouvoir est donné à Mr le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce recrutement.

Mme THOBY sera invitée à se présenter en mairie afin de définir son emploi du temps ainsi que les tâches qui lui seront confiées.

2) COMPTE RENDU DE VISITE DES ARCHITECTES : Mr MASSON ainsi que Mr BRUNET se sont déplacés en mairie le 22 avril dernier afin d'évoquer ensemble le projet de réhabilitation de la salle communale avec extension. Mr MASSON a déjà établi une ébauche ; les élus sont invités à en prendre connaissance.

Quant à Mr JAOUEN, malgré deux appels téléphoniques et un mail envoyé de la mairie, ce dernier n'a pas daigné répondre à notre demande ! Pourquoi, comment ?...

Plusieurs conseillers municipaux souhaiteraient que d'autres architectes soient consultés afin de mettre en concurrence les propositions tarifaires. Il est évoqué l'idée de solliciter le cabinet MESERIAUX. La mairie est aussi dans l'attente de la proposition de Mr BRUNET venu sur place le 22 avril dernier.

Le sujet sera revu à la prochaine réunion de conseil municipal.

3) COUT DE LA TELEPHONIE SUR LE POSTE « MAIRIE » : Actuellement la mairie a pour opérateur ORANGE qui a été interpellé sur la prestation actuellement en place.

Il est difficile de faire une offre plus intéressante en raison de la présence du fax. Sans le fax, avec une ligne dégroupée incluant téléphone en illimité et une heure vers les mobiles plus internet, le coût mensuel serait de 44 € HT mensuellement cependant si un problème survient sur la box, la mairie est privée de téléphone ou si un problème survient sur le téléphone, la box ne fonctionnera plus (cette offre est totalement déconseillée pour une administration !).

La meilleure offre est de 88 € HT par mois soit 1056 € annuellement (contre 1167 € en 2015).

La mairie étant considérant comme « professionnels », il est bien difficile de comparer les abonnements avec des particuliers néanmoins les élus souhaiteraient obtenir des informations de communes voisines.

Des renseignements seront pris près différentes mairies.

QUESTIONS DIVERSES :

a) Echange sur les communes nouvelles suite à la réunion du 26 avril dernier à Châteaubriant : les élus présents à la réunion rapportent des informations obtenues sur le projet de mise en place de communes nouvelles.

b) Le référendum sur le projet de transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantique sur la commune de Notre-Dame-des-Landes aura lieu le dimanche 26 juin prochain. Les horaires d'ouverture et de fermeture du bureau de vote sont les suivants : 8 h - 18 h. Les élus devront se libérer pour assurer une permanence ou bien trouver un remplaçant en cas d'impossibilité d'y participer.

c) **Entretien des voies communales en bordure de forêt** : les voies communales et fossés bordant la forêt sont totalement endommagés avec les forestiers qui travaillent en toute saison dans la forêt. Il est envisagé de faire appel aux services juridiques de la Com/Com pour venir constater l'ampleur des dégâts, s'appuyer sur les textes réglementaires, convier les intéressés (tous les forestiers amenés à travailler dans la forêt) afin de leur demander de faire exécuter des travaux de curage et dérasement d'accotements sur les routes de St Julien et de Carbay mais au préalable le Conseil Municipal charge Mr le Maire de prévenir les propriétaires de la forêt.

d) L'entretien des hydrants par VEOLIA est pratiquement terminé (sauf un pour lequel une pièce est en commande). Ne serait-il pas judicieux d'envisager de demander un devis pour les faire repeindre ou confier les travaux aux services techniques. Mr Frédéric MUSSARD se charge de solliciter un devis pour la fourniture et travaux de peinture sur les hydrants.

e) Pour infos, l'entreprise BOURGUILLEAU a envoyé son devis pour l'installation d'un foyer fermé et du tubage du conduit ; la proposition se chiffre à 4 692 € TTC. Le Conseil décide de surseoir.

f) **Création de sentiers de randonnées sur la Commune** : Mr le Maire sollicite plusieurs élus pour étudier un projet de création de sentiers de randonnées sur la Commune afin qu'une esquisse soit présentée près de différents partenaires financiers pour une prise en charge partielle de la dépense. Un groupe de travail s'engage à plancher sur ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H.